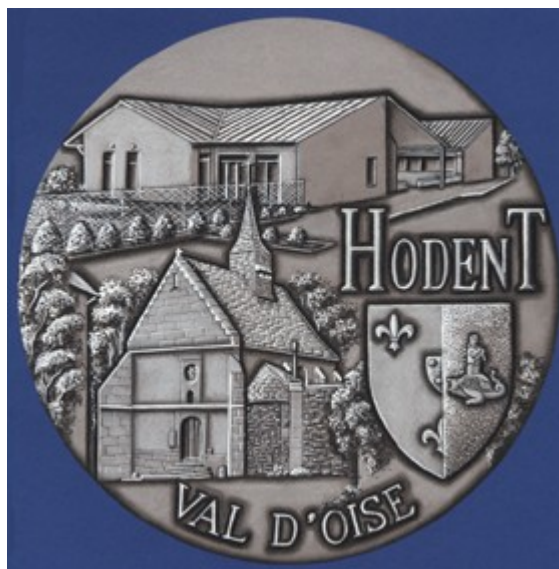


Commune de Hodent

Livret d'accueil



Livret d'accueil de la commune de Hodent

Hodentois, Hodentaises,

Soyez les bienvenus à Hodent, petit village de 266 âmes situé à 2 km de Magny-en-Vexin, chef-lieu de Canton, au cœur du Parc Naturel Régional du Vexin français (PNR).

L'objectif de mon équipe est que le village conserve son authenticité et sa tranquillité, maîtrise sa démographie et qu'il s'adapte à notre époque, « qu'il y fasse bon vivre... »

Le Maire, E. Breton



Maire de Hodent

- Eric Breton

Adjoints

- Jocelyn Hébert
- Joël Le Manach

Mme Macret, **secrétaire de Mairie**, vous accueille :

- le lundi de 14h00 à 19h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00
- un samedi par mois de 10h00 à 12h00 (hors août),
dates affichées devant la Mairie

Tél. 01.34.67.03.23 - Fax. 01.34.67.22.51—Courriel : mairie.hodent@orange.fr

Livret d'accueil de la commune de Hodent

L'équipe Municipale

M. Breton: **Maire**

M. J. Hébert : **1^{er} Adjoint** délégué aux travaux du réseau de l'eau et assainissement.

M. Le Manach: **2^e Adjoint** délégué aux travaux

Une permanence est tenue par M. le Maire ou l'un de ses Adjointes lors du samedi d'ouverture du secrétariat

Mmes Dodin, Ravier, MM. Cazé, Falague, Michel, Polvérari, Sariane : **Conseillers Municipaux**

Les commissions communales

Les travaux

MM. Cazé, Falague, Le Manach, Hébert

Les finances

Mme Dodin et MM. Polvérari, Michel, Cazé

L'environnement

Mme Dodin MM. Falague, Cazé, Sariane

Communication

Mmes Dodin, Ravier, MM. Cazé, Sariane

Jeunesse

Mmes Dodin, Ravier, MM. Polvérari, Sariane

Le personnel communal

Mme Macret : *Secrétaire de Mairie*

M. Brochard : *Agent d'entretien*

<i>Site internet communal : www.hodent.fr</i>
--

Listes électorales

Afin de pouvoir voter l'année prochaine sur la commune, vous devez vous inscrire en Mairie avant le 31 décembre de cette année.



Recensement militaire

Tous les jeunes gens doivent se faire recenser en Mairie entre leur 16^e anniversaire et la fin du troisième mois le suivant.

L'eau et l'assainissement



La fourniture de l'eau et l'assainissement sont gérés par la commune.

Il y a deux relevés par an, début janvier et fin juin/début juillet. Les dates limites de paiement sont fixées au 15 mars et au 15 septembre. Le prix de l'eau est d'environ 4,71 €/m³ (eau+assainissement) auquel s'ajoute une redevance fixe d'environ 32 €. Comme dans beaucoup de communes rurales, la qualité de l'eau est tributaire du taux de nitrates et des pesticides. Concernant les dépassements légers de la déséthylatrazine, l'arrêté préfectoral en date du 7/10/2011 autorise la distribution d'eau.

Les analyses effectuées par la DDAS sont affichées, dès réception, dans les panneaux d'affichage.

***Pour tout problème concernant l'eau,
contactez M. J. Hébert.***

Les ordures ménagères

Le ramassage des poubelles bleues (journaux) et jaunes (cartons) s'effectue tous les 15 jours le lundi, en alternance avec les poubelles vertes (verre). Le ramassage des ordures ménagères s'effectue chaque vendredi.

Il est demandé de sortir les poubelles la veille au soir (après 20h00, lors de grosses chaleurs). Il est interdit de déposer des déchets verts dans les poubelles. Ces derniers peuvent être amenés à la déchetterie de Magny-en-Vexin.

Le ramassage des encombrants s'effectue 3 fois dans l'année. Les dates de passage sont disponibles en Mairie et annoncées dans le bulletin municipal.



Les poubelles pour le tri sont affectées gratuitement aux propriétés et non aux propriétaires. En cas de dommage, contactez la Mairie pour demander un renouvellement. Pour les ordures ménagères, la Mairie vend des conteneurs (selon les disponibilités).

Horaires de la déchetterie de Magny-en-Vexin

Du 1er avril au 30 septembre

Lundi, mercredi, vendredi : 9h00-12h00/14h00-19h00

Samedi : 9h00-12h00/14h00-19h00

Dimanche et jours fériés : 9h00-14h00

Du 1er octobre au 31 mars

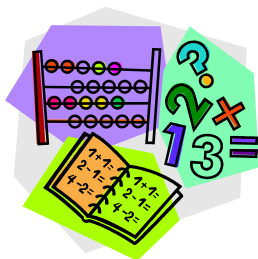
Lundi : 9h00-12h00/14h00-17h00

mercredi, vendredi : 14h00-17h00

Samedi : 9h00-12h00/14h00-17h00

Dimanche et jour férié : 9h00-14h00





Scolarité

La commune de Hodent fait partie, avec les communes d'Ambleville et d'Omerville, du S.I.R.S. (Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire). Le Président est M. Breton.

Le S.I.R.S emploie trois personnes : Mmes Branson et Specque (A.T.S.E.M.) et Mme Luthi (Agent de cantine).

Le regroupement accueille les élèves de la petite section de maternelle au CM2. La répartition des classes se fait chaque année en fonction des effectifs.

Un service de car assure le transport ; une garderie est disponible à Hodent dès 7h00 et jusqu'à 19h00 le soir.



Une cantine, d'une capacité de 50 enfants, est également disponible. Les enfants dont les parents travaillent sont prioritaires. Selon les places disponibles, les autres enfants peuvent, occasionnellement ou régulièrement, venir découvrir les joies de la cantine.

Inscriptions

1) Passez en Mairie pour inscrire votre enfant.



2) Contactez l'école pour prendre rendez-vous ; ses coordonnées vous seront données en Mairie. Le renouvellement est ensuite automatique.

Collège et Lycées

La commune de Hodent est rattachée au collège Claude Monet situé à Magny-en-Vexin.



Les lycéens sont scolarisés sur les lycées de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Des lycées professionnels sont également présents dans la région.

Pour les étudiants, Cergy-Pontoise offre un certain nombre de possibilités d'études supérieures.

Les collégiens et lycéens empruntent les lignes régulières exploitées par la société TIM Bus. L'accès est possible grâce aux cartes « Scolaire » et « Imagine'R », selon la destination.

Transports en commun

Arrêt de bus à Hodent

Deux arrêts de bus permettent de prendre les lignes régulières pour se rendre à Magny-en-Vexin. A partir de Magny, il est ensuite possible d'utiliser d'autres lignes pour rejoindre l'agglomération de Cergy-Pontoise (gares, lycées, centres commerciaux...).

Ces arrêts sont situés Route Blanche et Rue de la Clé des Champs.

Pour avoir les numéros des lignes et horaires actualisés, contactez la Mairie, la société TIM Bus à Magny (01.34.46.88.00/www.lesbusduvexin.fr).

Les associations au sein du village

Animations villageoises

« Foyer Rural » - Présidente Mme Ressijac

Tél. : 06.10.46.25.11

Le Foyer Rural, entre les repas,
les randonnées annuelles en nocturne et sur la journée,
l'animation pour les jeunes... vous propose, en moyenne,
une animation par mois.

Retenez, la foire à tout le dernier dimanche de mai, et le
repas du 14 juillet auquel sont invités les nouveaux habi-
tants de la commune.

Le foyer rural soutient également des activités réguliè-
res comme la danse hebdomadaire...



Social, jeunes et anciens

« CCAS » - Président M Breton

Tél. : 01.34.67.03.23

Le CCAS peut aider les personnes en difficulté.

Il organise également des manifestations au profit des
anciens. Pour compléter la subvention reçue de
la commune, deux repas sont organisés dans l'année par
l'équipe du C.C.A.S.

Les associations au sein du village



Les rendez-vous importants

Les festivités du 14 juillet

Le 13 juillet, une retraite aux flambeaux, un feu d'artifice suivi d'une soirée « terrasse/café ».

Le 14 juillet, le traditionnel apéritif offert par la Municipalité à l'ensemble des habitants. Il est suivi d'un repas organisé par le Foyer Rural agrémenté de quelques jeux.

Arbre de Noël

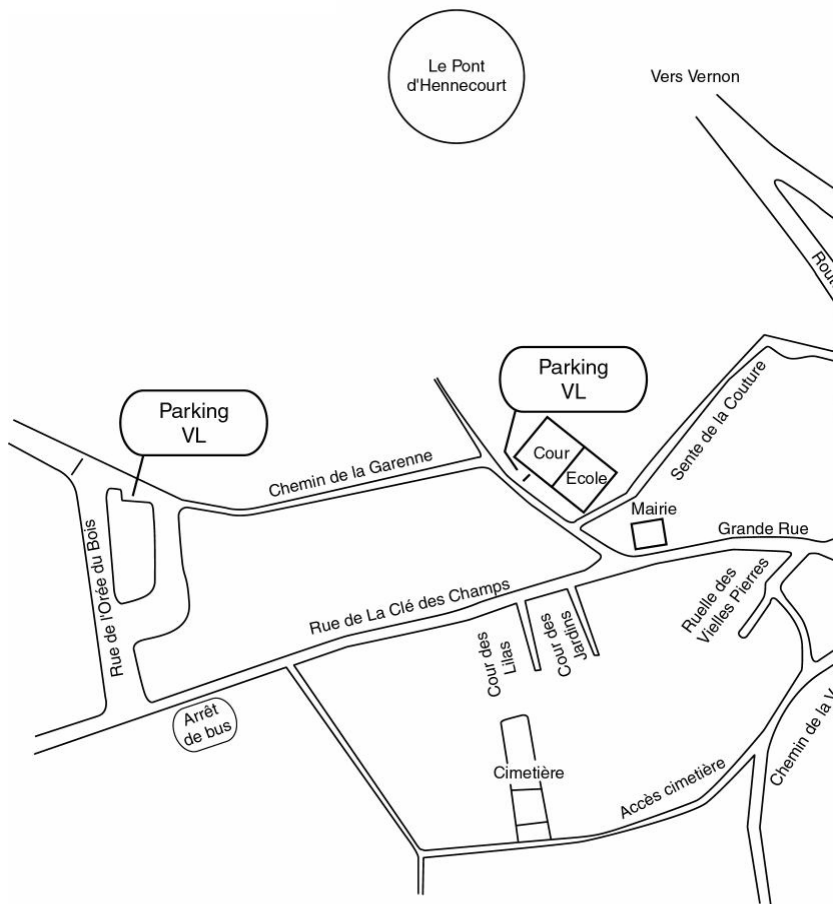
En décembre, le traditionnel passage du Père Noël dans la salle communale où attend une joyeuse bande de garnements ; suit un verre de l'amitié.

Tous les habitants y sont conviés

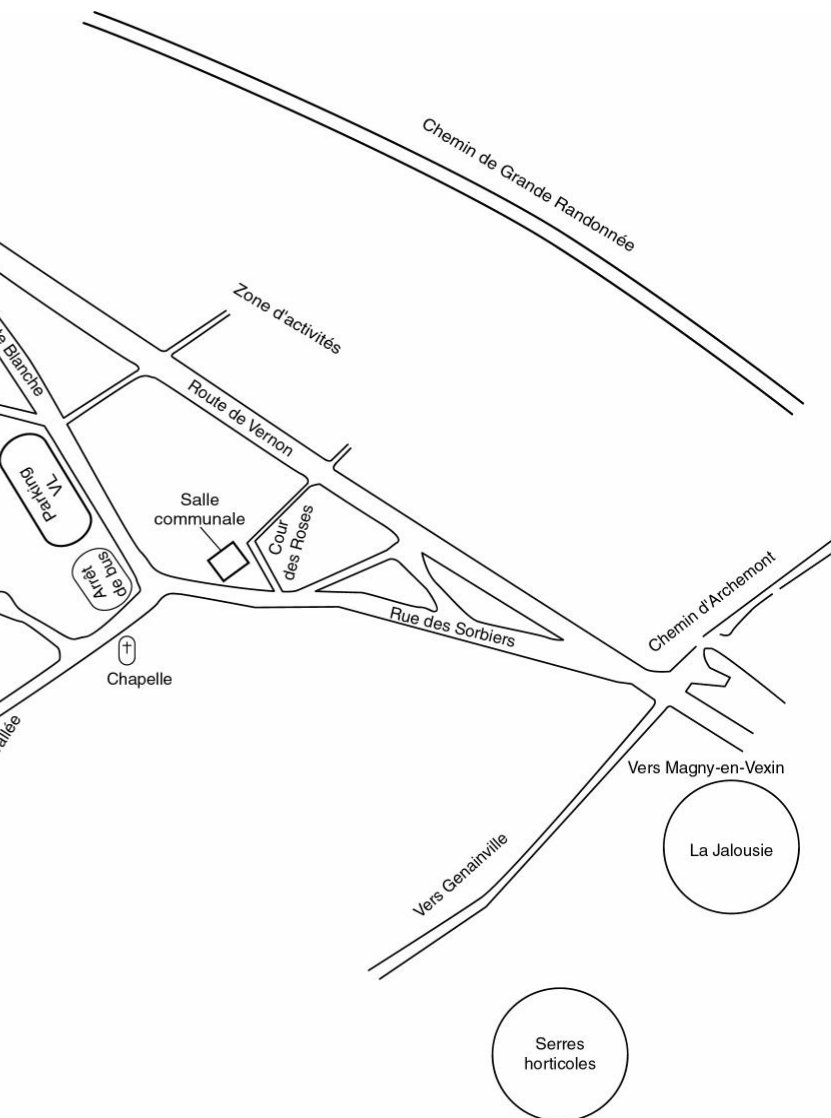
Nouveaux arrivants, pensez à passer en Mairie pour vous faire connaître ; il est toujours désagréable pour le Père Noël de manquer de cadeaux ou pour les associations d'oublier des personnes...



Plan de Hodent



Livret d'accueil de la commune de Hodent



Le stationnement dans le village



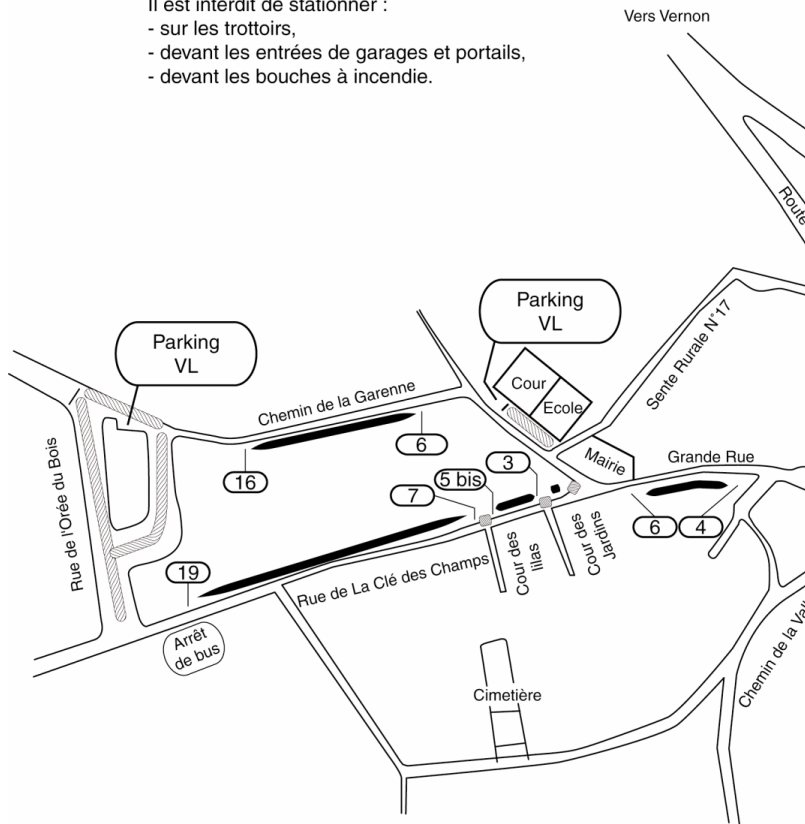
Stationnement interdit



Stationnement unilatéral
sur le côté repéré

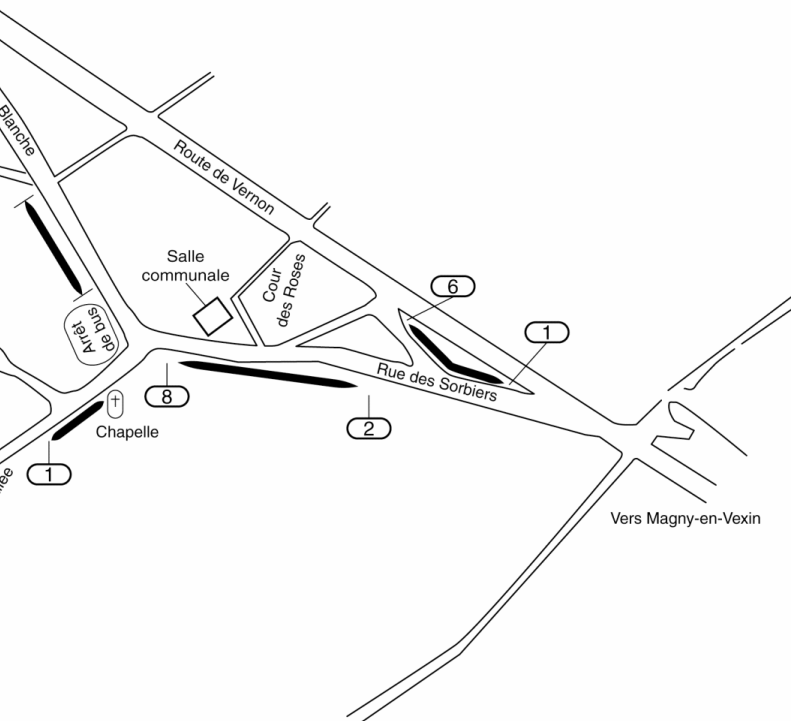
Il est interdit de stationner :

- sur les trottoirs,
- devant les entrées de garages et portails,
- devant les bouches à incendie.



Règles de stationnement

Livret d'accueil de la commune de Hodent



sur la commune de Hodent

Les commerces

Un boulanger passe tous les jours sauf le mercredi.

Les commerçants les plus proches se situent à Magny-en-Vexin.

Le samedi matin, vous pourrez également, dans le centre ville, y faire votre marché.



Les artisans et les services

A Magny-en-Vexin, vous trouverez les principaux corps de métiers ainsi que des sociétés de services. En feuilletant les pages jaunes, vous vous apercevrez que les villages nous entourant ont, eux aussi, un nombre important d'artisans et de restaurants sympathiques.

Les services médicaux



A Magny-en-Vexin, il existe un service d'urgences hospitalières. Plusieurs médecins, masseurs, kinésithérapeutes, podologue, dentistes... exercent à Magny-en-Vexin.

La proximité de Magny-en-Vexin et le dynamisme des villages nous entourant, vous permettront sûrement de pratiquer votre activité favorite.

Le cadre de vie

A Hodent, vous aurez le privilège de vivre dans un environnement protégé et partagé.

Les enfants ont à leur disposition un espace gazonné près de l'école maternelle. Des buts de football permettent de pratiquer quelques matchs.



La cour de l'école est mise à leur disposition durant les vacances scolaires.

Un terrain de boules est également mis à disposition de tous.

Les massifs forestiers, les chemins ruraux ainsi que le chemin de grande randonnée, les étangs et rivières avoisinants font le bonheur des promeneurs, des pêcheurs et des chasseurs. Soyons attentifs à respecter cet environnement...



Commune adhérente La Commune de Hodent profite également de l'ensemble des actions menées par le Parc Naturel Régional du Vexin Français dont elle fait partie.



Madame, Mademoiselle, Monsieur, soyez les bienvenus...



Livret réalisé par l'équipe municipale
Dernière mise à jour : janvier 2012